

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE BREAU	Numéro de permis 2015788	Date d'inspection Le 29 juillet 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ ISA		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Adresse 50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement l'inspectrice a observer de belles interaction entre les enfants et la directrice/éducatrice. Une documentation détailler est disponible pour démontrer les apprentissages des enfants et accessible aux enfants.

COVID-19

Le dépistage fut completer sur l'inspectrice lors de son arriver sur les lieux. Les recommandations de la Phase de Rétablissement de la Pandémie COVID-19 sont respecter et les registres sont disponible en tout temps.

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 juillet 2020

Date

original signé par
Isabelle Breau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 juillet 2020

Date